

# Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture *par la voie de l'apprentissage.*

En partenariat avec le CFA Métiers des services de Tomblaine.

**Ouverture : janvier 2012.**

**Lieu de formation :** à l'**IFAP** du lycée des Métiers du Sanitaire et du Social Alain-Fournier de Metz.

**Durée : 16 mois.**

**Conditions d'admission :**

**1.** Etre âgé de **moins de 26 ans.**

**2.** Etre obligatoirement titulaire :

✓ De la **Mention Complémentaire d'Aide à Domicile**  
ou

✓ Du **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale.**

**3.** Trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

**Contacts :**

☒ Pour le *contenu de la formation* : IFAP du Lycée Alain-Fournier de Metz.

➤ Par téléphone au **03 87 65 42 15** (puis tapez 3)

➤ Par courriel : [0570051g-ifap@ac-nancy-metz.fr](mailto:0570051g-ifap@ac-nancy-metz.fr)

☒ Pour le *contrat d'apprentissage* : CFA Métiers des Services de Tomblaine.

➤ Par téléphone au **03 83 20 27 86**

➤ Par courriel : [ce.0542413@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0542413@ac-nancy-metz.fr)

Pages suivantes : plaquette de la formation.



## Auxiliaire de Puériculture en 16 mois

### Contexte professionnel

- L'auxiliaire de puériculture dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de l'enfant.
- Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.
- L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation d'exclusion.

### Compétences requises

#### Patience et douceur

Pour exercer ce métier, aimer les tout-petits n'est pas un critère suffisant. La patience, la disponibilité et la douceur sont requises pour travailler toute la journée avec des enfants en bas âge. De même, une bonne santé et un solide équilibre psychologique sont nécessaires pour s'investir dans ce métier.

#### Dynamisme et autorité

Pour proposer et mener à bien des activités éducatives, l'esprit d'initiative, le dynamisme et l'autorité sont les bienvenus. L'imagination et les aptitudes à l'animation doivent être complétées par un grand sens des responsabilités, une rigueur et une attention de tous les instants. La vigilance de l'auxiliaire de puériculture est en effet constamment sollicitée !

#### A l'écoute des parents

Le contact avec la famille reste important au quotidien. Dans l'intérêt de l'enfant, l'auxiliaire de puériculture reste soucieuse d'entretenir une relation satisfaisante avec la famille. Sa bienveillance l'aide à jouer un rôle de soutien auprès des parents.

### Rythme d'alternance

Le CFA Métiers des Services établit une convention de sous-traitance d'enseignement, par laquelle l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture du lycée Alain Fournier de Metz assure aux jeunes travailleurs sous contrat d'apprentissage une formation professionnelle qui doit compléter et s'articuler avec la formation reçue en entreprise.

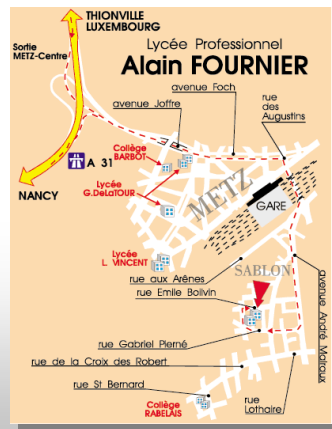
Durée totale de la formation ≈ 16 mois soit 64 semaines

- Soit :
  - 31 semaines de formation :
    - 13 semaines d'enseignement professionnel (soit 455 heures) en CFA (à l'IFAP du lycée Alain Fournier de Metz)
    - 18 semaines (soit 630 heures) de stages pratiques
  - 26,5 semaines (soit 928 heures) en situation de travail suivi par un maître d'apprentissage
  - 6,5 semaines de congés payés

### Conditions d'accès

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Etre titulaire **OBLIGATOIREMENT** :
  - de la **Mention Complémentaire d'Aide à Domicile** ou
  - du **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale**
- Trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

### Lieu de formation



Formation réalisée en partenariat avec :



Lycée des Métiers du Sanitaire et du Social Alain Fournier  
Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture  
13, rue Emile Boivin  
57000 NANCY

**Contenu de la formation**  
Contactez l'IFAP du lycée Alain Fournier au **03.87.65.42.15** (Taper « 3 ») ou par mail : **0570061g-ifap@ac-nancy-metz.fr**  
**Contrat d'apprentissage**  
Contactez le CFA au **03.83.20.27.86**

### Contenu de la formation

#### Enseignement théorique

MODULES ENSEIGNÉS	Heures de cours
<b>MODULE 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne</b>	175 heures
<b>MODULE 2 : Etat clinique d'une personne à tout âge de la vie</b>	70 heures
<b>MODULE 3 : Soins à l'enfant</b>	140 heures
<b>MODULE 6 : Hygiène des locaux hospitaliers</b>	35 heures
<b>MODULE 8 : Organisation du travail</b>	35 heures
	<b>455 heures</b>

#### Stages pratiques

Ils sont au nombre de quatre et sont réalisés dans des structures hospitalières et d'accueil de la petite enfance.

#### Evaluations

- Evaluation des modules 2, 6 et 8 par une épreuve écrite ;
- Evaluation du module 1 par une mise en situation professionnelle auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants et réalisation d'une ou deux activités d'éveil ou d'un ou deux soins ;
- Evaluation du module 3 par une mise en situation professionnelle auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants et réalisation d'un ou deux soins.

### Vaccinations

- Comme l'exige le code de la santé publique, chaque apprenti doit être en règle vis à vis des vaccinations obligatoires (dont l'hépatite B). L'inscription au CFA ne sera effective que si les vaccinations sont à jour.

## L'APPRENTI

### Statut

- L'apprenti est un jeune travailleur, titulaire d'un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée.
- Le temps consacré à sa formation est compris dans le temps de travail, et est rémunéré.
- L'apprenti bénéficie des mêmes droits (notamment congés, protection maladie, maternité, accidents du travail) que les salariés de l'entreprise :
  - Cinq semaines de congés payés / an ;
  - Congé supplémentaire de cinq jours ouvrables ;
  - Couverture sociale « maladie, accident du travail... » assurée par la Caisse d'Assurance Maladie dont il relève ;
  - Maintien des allocations familiales, sous réserve que son salaire ne dépasse pas 55% du SMIC.

Il est soumis à la visite médicale d'embauche obligatoire.

En cas d'échec à l'examen, l'apprenti a la possibilité de proroger son contrat de travail d'une année, avec le même employeur ou en changeant d'entreprise.

### Salaires

L'apprenti perçoit un salaire déterminé selon un pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année de formation.

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE		
Age de l'apprenti	1 <sup>ère</sup> année de formation	2 <sup>ème</sup> année de formation
18 / 20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC
21 / 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC

(Sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables)

### Avantages

Son statut particulier d'apprenti lui permet de bénéficier :

- d'une aide financière à la restauration et au transport :
  - Une indemnité repas versée par le Conseil Régional de Lorraine, s'ils déjeunent au Restaurant scolaire lorsqu'ils sont au CFA.
  - Une indemnité kilométrique entre le domicile et le CFA, sous réserve d'effectuer plus de 6km par trajet et par jour, dans la limite d'un seuil ne pouvant dépasser 100 km par semaine.

de la Carte Nationale d'Apprenti lui permettant de bénéficier de réductions tarifaires (transport, culture, sport et loisirs...) identiques à celles des étudiants.



# L'APPRENTISSAGE

## Objectifs

- L'apprentissage est une formation en alternance qui a pour but de donner à des jeunes, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique.
- Il fait l'objet d'un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.
- L'apprentissage est placé sous le double contrôle du Ministère de l'Education Nationale (aspects pédagogiques) et des Inspections du travail (aspects réglementaires et conditions de travail).

## Entreprises concernées

- Toute entreprise relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif, ainsi que les employeurs du secteur public.

## Aides à l'apprentissage

### REGION LORRAINE\*

\*Pour les entreprises situées dans une autre région, renseignez-vous auprès du service apprentissage du Conseil Régional dont vous dépendez.

#### Aide à l'embauche

1 000 €  
(Si contrat > 13 mois)

#### Soutien à l'effort de formation

1 000 € / an  
(Si assiduité de l'apprenti)

#### Information des maîtres d'apprentissage

500 €  
(Si contrat > 13 mois)

#### Présentation à l'examen

1 000 €  
(Si présentation de l'apprenti à toutes les épreuves d'examen)

#### Mixité des métiers

500 €  
(Si embauche d'un apprenti garçon)

### ETAT

#### Crédit d'impôt

De 1 600 à 2 200 €

#### Exonération des charges

- 10 salariés
  - Sécurité sociale
  - Retraite complémentaire
  - Assurance chômage
  - FNGS (Fond National de Garantie des Salaires)
  - FNAS (Fond National d'Action Sociale)
- + 10 salariés
  - Totalité des cotisations patronales de sécurité sociale

# CFA Métiers des Services

## CFA, mode d'emploi

### Qu'est-ce qu'un CFA ?

Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) est un établissement qui dispense aux jeunes travailleurs sous contrat d'apprentissage une formation générale et technique, théorique et pratique qui doit compléter et s'articuler avec la formation reçue en entreprise.

### Comment s'inscrire au CFA ?

- Télécharger un dossier de candidature sur le site Internet du CFA, et nous le retourner dûment rempli.  
<http://www.ac-nancy-metz.fr/CFA/services>
- Rechercher une entreprise qui pourra vous accueillir en qualité d'apprenti(e).
- Signer un contrat d'apprentissage que votre futur employeur devra OBLIGATOIREMENT se procurer auprès de l'organisme consulaire dont dépend l'entreprise (Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre des Métiers).
- Nous transmettre IMPERATIVEMENT le contrat ou sa copie.  
**L'inscription est considérée comme définitive après visa du contrat d'apprentissage par le CFA.**

### Combien coûte la formation en CFA ?

Ni l'entreprise, ni l'apprenti ne financent les enseignements donnés au CFA. Les coûts de ces formations sont couverts par diverses ressources, principalement la Taxe d'Apprentissage versée par les entreprises ainsi qu'une subvention du Conseil Régional de Lorraine.

## Plan d'accès



## Nous contacter

**cfa** Métiers des Services  
Lycée des Métiers Marie MARVINGT  
8, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
Tél : 03.83.20.27.86 Fax : 03.83.33.25.51  
[ce.0542413@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0542413@ac-nancy-metz.fr)

Accueil du public : du lundi au vendredi  
de 07h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

# CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS Métiers des Services

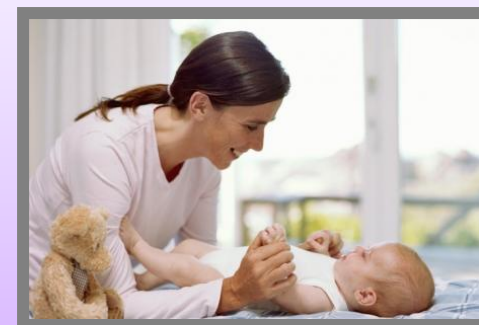


En partenariat avec



# Diplôme d'Etat AUXILIAIRE de PUERICULTURE

par la voie de l'apprentissage



Une formation  
Professionnelle

Un métier

Un diplôme

Un emploi pour demain

<http://www.ac-nancy-metz.fr/CFA/services>

